



No. 027 /HCO/PS
Ottawa, le 20 NOV. 2024

**COMMUNIQUE ET RECOMMANDATIONS DU HAUT-COMMISSARIAT DU CAMEROUN
AU CANADA FAISANT SUITE AU MOUVEMENT DE GREVE DES SERVICES DE POSTES
CANADA**

Le Haut-Commissariat informe le public que, suite au mouvement de grève déclenché le vendredi 15 novembre 2024 par les services de Postes Canada et ce pour une durée indéterminée, il n'est pas en mesure de procéder à l'acheminement des documents consulaires sollicités par les usagers, encore moins de recevoir les demandes de services consulaires à travers cette compagnie postale.

Face à cette situation, le Haut-Commissariat invite les usagers à procéder ainsi qu'il suit :

- Pour ceux qui pensent avoir des courriers en souffrance dans ses services (passeports, légalisations de documents, transcriptions d'acte de naissance, laissez-passer etc.) bien vouloir faire parvenir une enveloppe de retour provenant **des compagnies de transport de courrier de leur choix. Ladite enveloppe doit porter leur adresse complète (y compris le numéro d'appartement s'il y'a lieu) et contenir une note indiquant les noms, prénoms ainsi que le service consulaire qui a été sollicité.**
- Pour ceux qui préfèrent effectuer le retrait de leur(s) document(s) consulaire(s) en personne (passeports, légalisations de documents, transcriptions d'acte de naissance, laissez-passer etc.), cette option sera rendue possible pour le temps que durera le mouvement de grève. **Pour ce faire, tous les retraits de documents s'effectueront uniquement les jours ouvrables, à savoir du lundi au jeudi de 14h à 15h, et les vendredis de 12h à 15h. S'agissant particulièrement des passeports, les personnes concernées doivent impérativement se munir du reçu d' enrôlement physique qui leur a été délivré le jour de leur rendez-vous au Haut-Commissariat.**
- Pour ceux qui souhaitent faire parvenir leur(s) dossier(s) de demande(s) de service consulaire au Haut-Commissariat, ils sont invités à le faire par le canal des compagnies de transport de courriers de leur choix. **Les dépôts en personne ne sont pas autorisés afin d'éviter les perturbations du service public.**

Il est à noter que les courriers ayant été déposés au Bureau de Postes Canada par le Haut-Commissariat le jeudi 14 novembre 2024, ne pourront pas être livrés à leur(s) destinataire(s) jusqu'à la levée du mouvement de grève. Le Haut-Commissariat du Cameroun au Canada invite par conséquent les usagers concernés à faire preuve de patience.

Au demeurant, les mesures exceptionnelles énoncées plus haut ne seront valables que pour la durée du mouvement de grève de Postes Canada en cours./-

